

Le Monde

En France, le mauvais bilan des accidents du travail mortels

Dans un manifeste, la Confédération européenne des syndicats (CES) pointe les mauvais résultats de la France en matière d'accidents du travail. Selon ce document, l'Hexagone devrait enregistrer près de 8 000 décès supplémentaires dus au travail d'ici à 2030, contre 563 pour la Pologne ou 3 143 pour l'Allemagne.

Par Catherine Quignon

Publié le 13 mai 2022 à 18h00

La France est-elle vraiment la plus mauvaise élève d'Europe en matière d'accidents du travail ? A l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, la Confédération européenne des syndicats (CES) a publié un manifeste le 28 avril pour mettre fin aux accidents du travail mortels d'ici à 2030 au sein de l'Union européenne.

(...)

« On mélange des chiffres qui ne sont pas comparables »

De l'avis de **Me Camille Pradel, avocat spécialiste de la santé au travail**, « **on mélange des chiffres qui ne sont pas comparables** ». Les mauvais résultats de la France s'expliqueraient en partie par une procédure de reconnaissance des accidents du travail plus stricte que dans d'autres pays. En particulier, le caractère professionnel d'une lésion interne (crise cardiaque, rupture d'anévrisme...) n'est pas automatiquement reconnu dans d'autres pays ; alors qu'en France, « **toute lésion sur le lieu de travail est présumée d'origine professionnelle** ».

(...)

« **Bien sûr, un seul accident c'est encore trop** », souligne **Me Pradel**. Dans son manifeste, la CES réclame une augmentation de la formation à la santé et la sécurité au travail, des contrôles plus nombreux et des sanctions plus rigoureuses pour mettre fin aux accidents du travail.

Catherine Quignon